

WEEK-END À PRIX FOUS!

VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE

LATULIPPE
QUÉBEC - LÉVIS - EN LIGNE



leSoleil

Le vendredi 24 novembre

Québec -2°C

ACTUALITÉS



i

— 24 novembre 2017 / Mis à jour le 23 novembre 2017 à 23h54



Endoctrinement des sectes: Maltais veut une commission parlementaire



IAN BUSSIÈRES
Le Soleil



La députée péquiste Agnès Maltais demande à la Commission des institutions de se saisir d'un mandat d'initiative sur les méthodes d'endoctrinement de sectes structurées et de leurs impacts sur leurs membres. Il s'agit d'une première étape en vue d'une éventuelle commission parlementaire sur la question.



C'est la publication du rapport du coroner Luc Malouin sur la mort d'Éloïse Dupuis, une jeune Témoin de Jéhovah décédée une semaine après son accouchement et qui avait refusé une transfusion sanguine, qui a poussé la députée de Taschereau à agir.

La lettre envoyée au vice-président de la Commission des institutions, le député de Verchères Stéphane Bergeron, mentionne précisément les membres de sectes qui sont en situation médicale d'urgence, en particulier les femmes.

Même si le Parti libéral est majoritaire à la Commission des institutions, Mme Maltais a bon espoir de réussir à convaincre une majorité des députés membres d'étudier la question en commission parlementaire. «Des Témoins de Jéhovah, d'anciens Témoins de Jéhovah, des représentants des hôpitaux et de la santé publique pourraient témoigner. L'idée, c'est de comprendre, parce que les rapports des coroners vont toujours dire que toutes les règles ont été respectées. Cependant, on est en droit de se demander à quel point un consentement est libre et volontaire quand une personne est dans une secte depuis des années et qu'elle subit des pressions», explique Mme Maltais.

La députée ajoute cependant qu'il faut aussi pouvoir aller au-delà de la question des Témoins de Jéhovah et de leurs positions concernant les transfusions sanguines. «Il y a [des sectes] où les gens se marient très jeunes, par exemple. Et si on en avait su davantage, peut-être qu'on n'aurait pas accepté une secte comme Lev Tahor (qui a fui le Canada en 2014 après des décisions des tribunaux supérieurs du Québec et de l'Ontario concernant le traitement des enfants)» résume-t-elle.

Si la Commission des institutions décide d'accepter sa demande, Agnès Maltais indique que ce sera la première fois qu'elle se penche sur la réalité des sectes. «Car il y en a, des sectes, au Québec. Est-ce qu'on peut regarder le mécanisme qui mène à l'endoctrinement?» Mme Maltais fait d'ailleurs remarquer que la question fait déjà débat dans la société, surtout depuis le décès très médiatisé d'Éloïse Dupuis. «J'interpelle les députés, car il y a un profond malaise. Les rapports des coroners nous disent toujours que les règles ont été suivies, mais, malgré tout, le malaise persiste», conclut-elle.



avait refusé une transfusion sanguine en octobre 2016. La jeune femme de 27 ans résidente de Sainte-Marguerite, en Beauce est décédée à l'Hôtel-Dieu de Lévis une semaine plus tard.

leSoleil



[Nous joindre](#)

[Notre équipe](#)

[Nos plateformes](#)

[Abonnement](#)

[Avis de décès](#)

[Petites annonces](#)

[Concours](#)

[Plan du site](#)

[Archives](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Conditions d'utilisation](#)

GRUPE
**CAPITALES
MEDIAS**

Propulsé par [Omerlo](#).